



## DELIBERATION 2020-74

LE DIX SEPTEMBRE DEUX-MILLE VINGT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT-SEPT AOUT DEUX-MILLE VINGT.

**PRESENTS :** M. RIO – MME RIMBERT – M. PLAUTIN – MME FABRY – M. PIOT – MME BRUEL – M. VAN LEYNSEELE – MME MOREAU – M. HIVIN – M. BRUGUIERE – MME PASSERAT DE LA CHAPELLE – MME BIANCO CHAINE – M.QUINTIN - MME MOUGIN – MME ABOU-EL-WAFA – MME FERRAI - M. LEFEVRE – M. WALCZACK – M. BLANCHARD – M. TREPEAU – M. CADIOU - MME MAURIN – M. ROBIN – MME FASSIO - MME MYSONA – M. BOISSEAU – M. LACOMBRE – M. THEOL

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** MME PENA A M. PIOT – M. ODIN A M. PLAUTIN – MME DE ROBERT DE LA FREGEYRE A MME MOREAU – MME GUIRAUD A M. BOISSEAU – MME MASANET A MME MYSONA

**ABSENTS EXCUSES :**

**ABSENTS :**

Madame MAURIN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**OBJET :** Passation d'un marché avec procédure d'appel d'offres ouvert européen pour la fourniture de repas en liaisons froide aux restaurants scolaires, l'ALSH, l'EAJE et bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que le contrat en cours pour la fourniture de repas en liaisons froide aux restaurants scolaires, l'ALSH, l'EAJE et bâtiments communaux arrive à son terme le 31 décembre 2020.

La prestation « restauration scolaire » s'adresse en priorité aux enfants fréquentant les écoles élémentaires et maternelles de la Ville. En moyenne, se sont près de 700 repas qui sont servis chaque jour scolaire sur les 5 espaces de restauration périscolaires. Cette prestation concerne également, les enfants âgés de 3 à 12 ans de l'Accueil de loisirs « les garrigues » les mercredis et en période de vacances scolaires (sur 5 jours). Différents personnels communaux ont également la possibilité de bénéficier de ce service. Concernant l'EAJE, le nombre annuel de repas est d'environ 8 500 unités.

Ainsi, en 2019, près de 121 600 repas ont été livrés. Il est important de noter que l'évolution de la population va impacter significativement le nombre de commandes de repas du présent marché.

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert européen en raison du montant prévisionnel du contrat sur la totalité de la durée du marché (1 an reconductible 2 fois) pour la

fourniture des repas en liaison froide aux restaurants scolaires, ALSH, (agents).

- **DIT** que la Commission Communale d'Appel d'Offres sera chargée d'attribuer le marché au prestataire qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères qui seront énoncés dans le règlement de consultation et de leur pondération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et tout document contractuel (avenants ...) avec l'entreprise retenue par la Commission Communale d'Appel d'Offres.
- **DIT** que les sommes nécessaires seront inscrites au budget.

**François RIO**  
**Maire de Saint Jean de Védas**

